



ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

École Peyronnette École Jean Jaurès S'agit-il d'une nouvelle inscription ? oui non



Cette fiche d'inscription, accompagnée de l'attestation de la CAF, est à déposer en mairie.

Dans le cas contraire, votre enfant ne pourra être accepté au restaurant scolaire.

Toute annulation de la présente inscription ne pourra être effective qu'après en avoir informé directement le régisseur.

Nom de l'enfant _____ Prénom _____

Adresse _____

Date de naissance _____

Maternelle Petits Moyens Grands

Elémentaire CP CE1 CE2 CM1 CM2 ULIS

Nom et prénom du représentant légal _____

Tél fixe _____ Tél mobile _____ Courriel _____

Organisme qui verse les prestations _____

N° d'allocataire (obligatoire) _____ Quotient familial _____

Jours de fréquentation choisis

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fréquentation occasionnelle

Pour la fréquentation occasionnelle une réservation des repas via le portail «les parents services» est obligatoire.

Denrées alimentaires que l'enfant ne doit pas manger

Allergie alimentaire oui non

PAI* oui non

* Protocole d'Accueil Individualisé : Panier repas.

Coordonnées du Médecin traitant de l'enfant

Renseignements concernant l'enfant

Signalez ici tous problèmes de santé particuliers (allergie, régime alimentaire, traitements médicaux, intolérance...)

Choix du menu

- Régime normal
 Régime sans porc
 Régime sans viande

- 1 - Cochez les cases correspondantes aux jours où l'enfant déjeune à la cantine
- 2 - La date de remise du contrat signé, vaudra date de début de contrat.
- 3 - La facturation mensuelle sera effectuée en fonction de ce choix.
- 4 - Toute modification du rythme de fréquentation en cours d'année devra être faite obligatoirement auprès du régisseur.
- 5 - En cas d'absence du quotient familial le tarif le plus élevé sera appliqué.
- 6 - Pour les inscriptions occasionnelles, elles doivent se faire en ligne via le portail familles sur le site internet de la commune 48h à l'avance afin de prévoir le nombre de repas.
- 7 - Les codes d'accès au portail «les Parents Services» restent inchangés. Pour les nouvelles inscriptions, les codes d'accès sont disponibles auprès du régisseur.
- 8 - L'inscription est soumise à un contrat d'engagement qui détermine la fabrication, la livraison et le service des repas. En cas de modifications, absences ou résiliation, vous devrez prévenir le service Régie.

Fait à : _____

Le : ____/____/____

Signature du représentant légal